

29.06.2006 - 11:00 Uhr

ASIG: L'industrie gazière institue un fonds en faveur du biogaz

Zurich (ots) -

Les entreprises gazières suisses redoublent leurs efforts pour injecter du biogaz indigène dans leur réseau. Pour les soutenir, l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG), organisation faitière de la branche, institue un fonds de compensation en faveur du biogaz. Les entreprises gazières qui injectent une quantité de biogaz supérieure à la moyenne dans le réseau de gaz naturel reçoivent des versements compensatoires financés par celles qui ne satisfont pas à la convention signée par la branche. La convention prévoit qu'un volume équivalent à au moins 10% du gaz naturel commercialisé comme carburant doit provenir de la biomasse.

La commission parlementaire compétente se penchera sur la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales début juillet, dans le but notamment de ramener la charge fiscale grevant le gaz naturel carburant au niveau de l'UE. Le nouveau Fonds de compensation biogaz garantit le maintien, pour tous les distributeurs de gaz naturel, d'une incitation à injecter le plus de biogaz possible dans leur réseau, même après la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales. L'assemblée générale de l'ASIG, se prononçant à l'unanimité, a pris une décision dans ce sens, qui est désormais contraignante pour tous les membres de l'association.

Le biogaz est une énergie domestique renouvelable qui présente un bilan neutre en termes de CO₂. Il est obtenu par la méthanisation de biomasse (déchets verts, déchets ménagers, purin) ou dans les stations d'épuration. Le produit de base est purifié à la qualité gaz naturel pour être injecté dans le réseau de gaz naturel. En 2005, la consommation suisse de carburants gazeux s'est élevée à 11,6 gigawattheures pour le biogaz et 19,7 GWh pour le gaz naturel (soit une proportion de 37% de biogaz), ce qui correspond à 3,5 millions de litres d'essence. En 2006, de nouvelles installations de biogaz seront mises en service, à l'exemple de celle de Bernmobil, qui a opté pour du biogaz produit par la station d'épuration de la région bernoise pour son parc de bus.

Le gaz naturel apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Suisse en matière de réduction de la pollution et notamment des émissions de CO₂. Il ne produit pas de particules fines et émet beaucoup moins d'oxydes d'azote (précurseur de la formation d'ozone) que le mazout, l'essence et le diesel. Utilisé en tant que carburant, il réduit même les émissions polluantes de 60 à 95% par rapport à l'essence et au diesel.

Remarques:

Ventes de gaz naturel en 2005 en Suisse: 35'961 GWh (35'029 en 2004) Cette quantité d'énergie correspond à plus de 151'000 transports de camions-citernes d'une contenance de 24'000 litres (1 kWh de gaz naturel correspond à 0,1009 litre de mazout EL).

Contact:

Olivier Matile
porte-parole de l'ASIG pour la Suisse romande
Tél. +41/21/310'06'34
E-Mail: matile@gaz-naturel.ch
Internet: <http://www.gaz-naturel.ch>

Daniel Bächtold
porte-parole de l'ASIG
Tel. +41/44/288'32'62
E-Mail: baechtold@erdgas.ch
Internet: <http://www.erdgas.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003843/100512096> abgerufen werden.